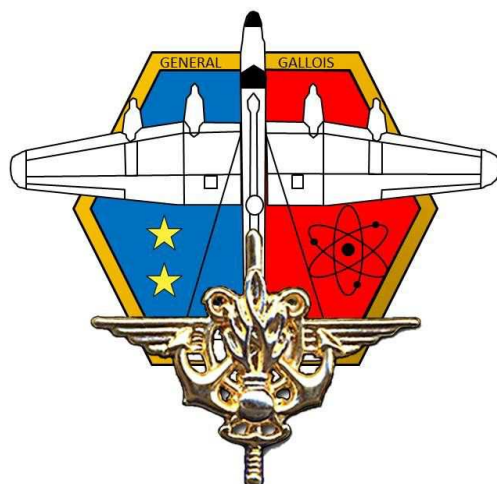


ECOLE DE GUERRE – PROMOTION GENERAL GALLOIS



PROMOTION *GALLOIS*

2016 -2017

**ROLE DES FORCES ARMEES DANS LES PROCESSUS ELECTORAUX EN
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE**

Commandant MAPE M'bada

Sous la direction de

M^{me} Sonia Le Gouriellec

Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM)

SOMMAIRE

Titre	Page
Aperçu.....	P. 3
Overview.....	P. 4
INTRODUCTION.....	P. 5
I. NECESSITE D'IMPLICATION DES FORCES ARMEES DANS LES PROCESSUS ELECTORAUX DANS CERTAINS CAS	P. 8
1. La gestion de la période pré-électorale.....	P. 8
2. Le système sécuritaire le jour du scrutin.....	P. 9
3. La gestion de la période post-électorale.....	P. 9
II. L'ACTION DES FORCES ARMEES CONTROVERSEE DANS CERTAINS CAS	P. 11
1. Les origines des interventions.....	P. 11
2. Les conséquences de ces interventions.....	P. 14
III. LE ROLE DETERMINANT DES FORCES ARMEES DANS LES PROCESSUS ELECTORAUX ET LE RISQUE DE GUERRE CIVILE.....	P. 15
1. La crise postélectorale dans une situation de désintégration nationale... P. 15	
2. Les conditions ingérables de deux différentes armées nationales..... P. 16	
Conclusion.....	P. 17
Bibliographie.....	P. 22

APERÇU

Tous les peuples du monde aspirent à vivre dans un environnement de paix et sécurité gages de tout développement. En sus, le sentiment de se savoir concernés par la gestion des affaires de la cité les amènent à faire des choix qui peuvent varier d'un peuple à un autre. Les pays africains se sont résolument inscrits dans cette logique. Depuis la fin des années 1980, les pays d'Afrique noire francophone sans exception aucune, ont adopté pour des constitutions dignes des démocraties libérales vieilles avec, à la clé, le choix de l'élection comme mode de sélection des gouvernants. Ainsi, depuis le début des années 1990, beaucoup d'élections ouvertes à tous, ont été organisées dans ces pays aussi bien pour l'élection des chefs d'Etat, des parlementaires que des élus locaux. Mais après une trentaine d'années de pratique de ce mode de sélection des dirigeants de la Nation, et en dépit des efforts consentis ici et là pour améliorer la qualité du processus électoral, des difficultés liées souvent à la sécurité ont été constatées. Sans nul doute, les élections restent encore l'une des principales sources de violences et de conflits dans nombre de ces pays de démocraties nouvelles. Cette situation nécessite des réponses appropriées des organes en charge de la sécurité. Les pays d'Afrique noire francophone dans leur recherche de moyens de réduire les risques d'insécurité et de violences liés à l'organisation des élections, ont mis en place un outil de défense fiable autour de forces armées professionnelles. Cela a semblé être la solution idoine pour suppléer les forces de sécurité intérieure (Gendarmerie et Police) en cas de besoin ; la sécurisation des élections étant dédiée traditionnellement à ces dernières. Même s'il demeure proverbial que le feu n'éteint pas le feu, il n'en demeure pas moins admis à travers le monde que seule la force garantie la paix.

Bien entendu, l'intervention des forces armées dans les processus électoraux varie d'un pays à l'autre et, ceci, suivant le contexte spécifique de chaque pays. Aussi, l'implication des forces armées dans les processus électoraux est loin de faire un consensus général. Ceci est tout à fait normal puisque souvent la réalité et la vision à l'intérieur du pays est différente de la perception de l'extérieur. De façon culturelle, ces débats contradictoires sont loin d'être clos car si dans les pays visés rien ne peut primer sur la sécurité, certains observateurs externes font plutôt prévaloir les libertés individuelles. À quels véritables défis sécuritaires les pays échantillonnés ont dû faire face dans les différents processus, telle a été la problématique à laquelle nous avons tenté de répondre.

OVERVIEW

All people over the world aspire to live in a peaceful and secured environment, pledges of any development. In addition, the feeling to be concerned by the management of the country's affairs, lead them to make choices which can vary from a people to another. The African countries resolutely fell under this logic. Since the end of 1980, the Black Africa French-speaking countries without any exception, adopted for constitutions worthy of the old liberal democracies with, in the key, the choice of the election like a method of selection of leaders. Thus, since the beginning as of years 1990, much of elections open to all, were organized in these countries as well for the election of the Heads of State, of the members of Parliament as elected officials. But after about thirty years of practice of this mode of selection of the elected officials of the Nation, and in spite as of efforts authorized here and to improve quality there of the electoral process, the difficulties often related to the security issues were notice. The elections remain one of the main sources of violences and conflicts in some of these countries of new democracies. This situation requires an appropriate response of the bodies in charge of the security. The of Black Africa French-speaking countries in their search for means of reducing the risks of insecurity and violences related to the organization of the elections, set up a reliable tool of defense around professional armed forces. That seemed to be the suitable solution to compensate the security forces where necessary interior, the security of the elections being dedicated traditionally to these last. Even if there remains proverbial that fire does not extinguish fire, it remains allowed throughout the world that only force is the guarantee for peace.

However, the intervention of the armed forces in the electoral processes varies from one country to the other and, this, according to the specific context of each country. Also, the implication of the armed forces in the electoral processes is far from making a general consensus. This is completely normal since often reality and the vision inside the country are different from the perception of outside. In a cultural way, these debates are far from being closed because so in the countries concerned nothing can take precedence over the security, certain observers external rather make prevail individual freedoms. With which sedentary challenges the sampled countries had to cope in the various processes, such is the problems to which we have tried to answers.

INTRODUCTION

L'Afrique noire francophone désigne les États du continent africain au sud du Sahara ayant la langue française en partage. Dans cette zone géographique du monde, la question du rôle des forces armées dans les processus électoraux est un véritable enjeu. Il est évident que la plupart des pays d'Afrique noire francophone ont opté pour l'érection dans leurs pays de systèmes de démocratie pluraliste basés sur l'État de droit. Ils ont également choisi l'élection comme la principale voie de sélection de leurs concitoyens chargés de les représenter dans la gestion au quotidien des affaires de la cité. Pourtant, on assiste le plus souvent à une interférence de l'institution militaire dans le jeu, soit comme recours pour assurer des transitions ou alors des coups de forces. Dans les pays d'anciennes démocraties, la question du rôle des forces armées dans les processus électoraux ne mériterait pas d'être posée car la réponse est déjà connue d'avance. Et à ce propos, nous nous mettrons d'accord avec Mathias Hounkpé qui disait que « le rôle que doivent jouer les forces de sécurité dans les processus électoraux est qu'elles ne jouent aucun rôle spécifique »¹.

Les élections sont en effet un élément central de démocratisation parce qu'elles permettent aux populations de jouir des droits consacrés par la déclaration universelle des droits de l'homme de «choisir librement leurs représentants»². Bien que la démocratie ne s'arrête pas aux élections, celles-ci en sont l'un des piliers indispensables. Elles sont le fondement du contrat social par lequel les dirigeants élus acquièrent la légitimité de gouverner qui leur est octroyée par les électeurs. Aussi, il est indéniable que des élections libres et légitimes produisent des dirigeants légitimes, exigence fondamentale de la bonne gouvernance. Le document de Durban de l'Union Africaine de 2002 qui instaure les élections comme fondement de l'autorité d'un gouvernement, déclare que «les élections sont l'élément clé de la bonne gouvernance»³. Mais paradoxalement, les élections restent dans certains de ces pays un facteur déclencheur principal de la violence et l'insécurité, et les forces de sécurité en général

¹ Mathias Hounkpé, Barbara Gueye « *Rôle des forces de sécurité dans le processus électoral en Afrique* », Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Régional, Abuja octobre 2010, 102 p, p.1.

² « *Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948* », article 21, alinéa 1

³ « *Acte Constitutif de l'Union Africaine de 2001* », article 3

et les forces armées en particulier jouent d'une manière ou d'une autre un rôle prépondérant dans les processus électoraux.

Du reste, les États d'Afrique noire francophone sont aujourd'hui bâtis autour de forces armées professionnelles qui ont pour missions principales de défendre le territoire, de veiller à la sûreté publique, d'assurer la protection des citoyens et ceci conformément aux exigences des textes réglementaires tant nationaux qu'internationaux. Ces forces armées devraient incarner de fait en période électorale un rôle primordial dans la préservation de l'intégrité nationale par l'intermédiaire de toutes les valeurs transmises sous les drapeaux à savoir la formation civique, l'éducation, l'intégrité, le sens du bien commun, le goût de l'effort, le patriotisme, la liberté. Cependant, l'intervention des forces armées dans les processus électoraux suscitent toujours des interrogations. La polémique tient d'une part, sur la façon d'assurer la sécurité lors des processus électoraux et d'autre part, comment faire en sorte que la participation des forces armées ne soit pas perçue comme une ingérence dans la vie politique mais plutôt comme une meilleure façon de garantir la paix et la stabilité. Traditionnellement, la sécurisation des processus électoraux est dédiée aux forces de sécurité intérieure que sont la police et la gendarmerie, les forces armées restant dans leur mission régaliennne de protection de l'intégrité territoriale. Toutefois, dans certains cas, les forces armées ont été amenées à intervenir directement dans les processus électoraux soit pour combler les insuffisances des forces de sécurité ou pour rétablir une situation devenue presque chaotique. Dans d'autres cas, ces interventions ont malheureusement abouti à des coups de force conduisant à un changement de l'ordre constitutionnel (Guinée Conakry, Burkina Faso).

Il est de notoriété publique que dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone, la période post-électorale constitue une période très délicate qui débouche souvent sur des affrontements de populations. Les manifestations violentes après les élections de 2009 et 2016 au Gabon ou encore celles de 2010 en Côte-d'Ivoire sont des exemples édifiants. Face à cette situation où les forces de sécurité (police et gendarmerie) sont souvent débordées, la question du rôle des forces armées se pose et leur intervention pour rétablir l'ordre et la tranquillité suscite de longs débats contradictoires. Comment faire pour ne pas utiliser le « marteau pour tuer la mouche » comme le disait Camille Nkoa Atenga, tel est le véritable défi. Vues de l'extérieur surtout par les nations de tradition démocratique, ces forces armées africaines interviennent de façon excessive dans le domaine politique. Mais le contexte local donne une toute autre perception de la chose où à bien des égards les forces armées devraient garantir à tout prix la stabilité dans un environnement de crise naissante.

C'est dans cet imbroglio que naît l'intérêt de la question de savoir le véritable rôle que jouent les forces armées des pays d'Afrique noire francophone dans les processus électoraux. Même si elles peuvent avoir des similitudes, s'il est indiscutable que la participation des forces armées dans les processus électoraux diffère d'un pays à l'autre, et le bilan reste à nos jours mitigé. Comment ces forces armées s'immiscent-elles dans les processus électoraux ? S'inscrivent-elles toujours dans un cadre légal ? comment basculent-elles entre leur rôle de prédateurs et celui de rédempteurs ? Telles sont les questions auxquelles nous tenteront de répondre à travers une étude comparée de quatre (04) pays à savoir le Gabon, la Guinée-Conakry, la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso. Cet échantillonnage tient à deux raisons principales : d'un côté les pays où la situation était normale avant l'organisation des élections (Gabon) et, de l'autre, ceux qui traversaient une crise due à de diverses raisons (Côte-d'Ivoire, Guinée et Burkina Faso). Pour appréhender cette problématique, il convient de la circonscrire autour de trois thématiques. Dans un premier temps, une attention particulière sera portée sur les pays où l'implication des forces armées dans le processus électoral s'est avérée comme une nécessité (Gabon) avant de jeter un regard attentif sur ceux dont l'intervention a été plutôt fait l'objet de débats contradictoires tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ces pays (Guinée Konakry, Burkina-Faso) et enfin, là où cette intervention peut être considérée comme mitigée (Côte-d'Ivoire).

Il est important de noter d'entrée que la démarche ne consisterait pas à s'appesantir sur la transparence ou non des élections, ce volet purement technique étant réservé aux organes chargés de l'organisation des élections. Aussi, notre propos ne sera pas de rentrer dans les diverses polémiques ou de commenter les décisions politiques et souveraines prises par les différents responsables des institutions. Bien entendu, il s'agira stricto sensu de jeter un regard sur l'aspect sécuritaire pendant la période électorale avec toutes ses implications. Une autre chose primordiale à retenir est qu'il s'agit d'une étude comparative permettant uniquement de mettre en relief les différentes situations qui ont prévalu dans les pays concernés par l'échantillonnage et non un jugement de valeurs.

I. NECESSITE DE L'IMPLICATION DES FORCES ARMEES DANS LES PROCESSUS ELECTORAUX.

La démocratie d'après Abraham Lincoln est définie comme « le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple » c'est-à-dire que dans un système démocratique, le pouvoir vient du peuple, il est exercé par le peuple pour ses propres intérêts.⁴ La question de la sécurité pendant la mise en œuvre du processus électoral pose aux jeunes démocraties des problèmes de grande ampleur. En effet, la question de la sécurité pendant les élections peut se poser à toutes les étapes du processus électoral, c'est-à-dire aussi bien à la phase pré-électorale, électorale que postélectorale. Son importance est telle qu'elle implique des forces armées qui doivent gardées à chaque phase du processus leur esprit professionnel.

1. La gestion de la période pré-électorale.

La phase pré-électorale est la période allant du début de la préparation effective de l'élection considérée jusqu'à la fin de la campagne électorale. Cette phase est essentiellement consacrée aux activités de préparation et de mise en œuvre des tâches directement liées à l'élection (élaboration ou amendement du cadre légal, formation des agents électoraux l'établissement, de la campagne électorale etc.). Pendant cette phase, les risques de sécurité prennent souvent une forme très anodine (contestation de la loi électorale par certains candidats et la remise en cause de tout le processus par d'autres acteurs). Des risques de sécurité sont susceptibles de subvenir également pendant la campagne électorale. La sécurité pendant cette phase du processus est généralement dévolue aux forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie). Elle porte notamment sur la sécurisation des différents organes en charge de l'organisation matérielle et technique des élections et la sécurité des candidats pendant la campagne. Ces Forces de sécurité intérieure devraient également être en mesure de réduire à zéro les risques ou les tentatives de mise sur pied d'organisations de sécurité parallèle, notamment à travers la formation de milices ou de groupes armés, et, le cas échéant, les neutraliser. C'est aussi la période pendant laquelle les autres acteurs impliqués dans la sécurité du processus tels que les médias, la société civile entrent en jeu. Les forces armées quant à elles restent dans leur mission traditionnelle qui est la défense de l'intégrité territoriale mais prêtes à être sollicitées en cas de besoin. Un accent particulier est mis sur le contrôle aux frontières pour éviter que

⁴ KMF /CNOE & NOVA STELLA en collaboration avec Ketakandriana Rafitoson, « *Qu'est-ce que la démocratie ?* », Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Bureau Régional, Antananarivo Septembre 2008, p. 4.

des populations de pays voisins profitant des grandes similitudes existant entre les peuples se déplacement pour s'inscrire sur les listes électorales.

2. Le système sécuritaire le jour du scrutin.

La phase électorale concerne le jour du scrutin, c'est-à-dire le jour où a lieu le vote et il dure en général, une journée. Phase incluant toutes les opérations qui concourent à l'expression du suffrage par les électeurs, elle prend fin avec la fermeture des bureaux de vote. Durant cette phase du processus électoral, la mission revient une fois de plus aux à la police et à la gendarmerie de garantir la sécurité de cette étape non moins cruciale. Il s'agit ici de la sécurisation des lieux de vote, des personnes et du matériel électoral et ce pendant toute la durée du scrutin. Un œil particulier est porté sur les candidats aux élections pour éviter tout acte malveillant à leur égard. Les forces de sécurité doivent sécuriser les opérations de dépouillement et apporter l'assistance requise durant les opérations de transport, de transmission et de centralisation des résultats, dans le respect des textes en vigueur. Leur mission prend fin généralement quand tout le matériel ainsi que les agents électoraux quittent les centres et bureaux de vote pour les centres de regroupement. Les forces armées tout comme dans la phase pré-électorale assument leur mission régaliennne avec un accent particulier sur la sécurisation des frontières afin de réduire les risques que des populations de pays voisins contribuent à biaiser les résultats du scrutin en gonflant les suffrages de certains des candidats. La sécurisation des frontières devrait également permettre d'éviter que des actes de violence (attaques terroristes, sabotages...) viennent perturber le bon déroulement du scrutin.

3. La gestion de la période post-électorale.

Dans les pays d'Afrique noire francophone, la période postélectorale constitue souvent la plus cruciale, celle qui pose de graves problèmes de sécurité. C'est en fait la période qui se situe entre la fermeture des bureaux de vote, c'est-à-dire la fin de la période électorale et la proclamation des résultats définitifs. Mathias Honkpe et Badara Gueye vont plus loin en estimant que « cette période inclut, selon les spécificités de chaque pays, des opérations telles que la centralisation des résultats, la proclamation des résultats provisoires, la gestion du contentieux électoral et la proclamation des résultats définitifs »⁵. C'est justement après la

⁵ Mathias Honkpe, Alioune Badara Gueye, Id. p. 13.

proclamation des résultats que commencent souvent des protestations qui peuvent vite virer vers des manifestations très violentes accompagnées de pillages et de casses. S'il faut s'interroger sur les origines de ces violences, l'on pourrait pointer du doigt des mauvais perdants qui organisent spontanément des groupes sociaux et les incitent à la violence. Ces derniers, constitués en grande partie de jeunes sans emploi, profitent de cette situation pour se lancer dans des actes de vandalismes (pillages, destructions d'édifices publics etc.).

La police et la gendarmerie, acteurs premiers de la sécurité du processus électoral, sont dans la plupart des cas vite submergées, d'où l'intervention des forces armées pour rétablir l'ordre et la stabilité. C'est le cas au Gabon où pour ne pas laisser l'État sombré dans un péril, les forces armées sont intervenues pour rétablir l'ordre suite aux troubles après la proclamation des résultats des élections présidentielles de 2009 et 2016. En effet, le Gabon a connu une période de vives tensions suite aux élections de 2009 au point de susciter des inquiétudes tant sur le plan national qu'international. Le 7 septembre 2009, Philippe Bernard envoyé spécial du Journal Le Monde écrivait « Regards fuyants et hostiles, bruits étouffés, rues jonchées d'ordures et de carcasses de voitures calcinées, ruines de bâtiments encore fumantes, Port-Gentil s'est réveillée hagarde, après sa troisième nuit d'émeutes postélectorales qui ont causé la mort de trois personnes, selon un nouveau bilan officiel ». ⁶ Cette description faite par le Journal Le Monde montre l'ampleur de la situation qui a prévalu durant cette période. Un scénario identique s'est produit le 1^{er} Septembre 2016 à Libreville après la proclamation des élections présidentielles donnant Ali Bongo vainqueur et contestée par Jean Ping.

C'est là deux situations chaotiques que l'on pourrait estimer qu'elles ont nécessité l'intervention appropriée des forces armées afin d'éviter l'embrasement du pays. Comme le disait Camille Nkoa Atenga, « tout acte de vandalisme est le plus souvent un acte de violence et conduit à la désintégration économique et à la confusion politique. Il ne peut laisser indifférent le pouvoir politique et par voie de conséquence le 'bras armé' de ce pouvoir, à savoir le soldat. ⁷ Il est aussi indéniable que le « contrôle démocratique » des Forces Armées garantit le respect de l'autorité politique des citoyens légalement élus. Il assure la sauvegarde de l'État de droit et les droits humains. Colin Powell, ancien chef d'état-major interarmées des États-Unis d'Amérique déclara aux enseignants de l'École militaire de Jaji (Nigéria) le 13 Mars 1992 que « le rôle de l'armée est de veiller à ce que le

⁶ Philippe Bernard, « *Émeutes post-électorales au Gabon* », Journal Le monde, International, 7 Septembre 2009.

⁷ Camille Nkoa Atenga, « *Les armées africaines à l'heure de la démocratie* », EDICEF Hachette, 1996, 191 p, p. 105.

radeau de sauvetage de la démocratie ne coule jamais ». Cette déclaration a été d'ailleurs reprise par Camille Nkoa Atenga dans son livre intitulé « Les armées africaines à l'heure de la démocratie »⁸. Si ce concept est respecté, il y aurait assurément de fortes chances que les forces armées en tant que dernier rempart des peuples ne soient pas divisées à des buts politiques et conservent la confiance de la population.

Mais s'il est vrai que ce cas gabonais est comparable à beaucoup d'autres, il n'en demeure pas moins vrai qu'il ne s'applique pas à l'ensemble des pays d'Afrique noire francophone. Aussi, le débat est loin d'être clos entre défenseurs et opposants de l'intervention des forces armées dans les processus électoraux en Afrique noire francophone. Il est d'un côté indéniable qu'il faut garantir la stabilité dans ces jeunes états dont la priorité aujourd'hui est le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des citoyens. De l'autre côté, l'on pourrait aussi à juste titre se préoccuper de l'opportunité de l'intervention des militaires dans un cadre globalement démocratique. Si la première hypothèse a déjà trouvé sa réponse dans le chapitre précédent, la seconde fera l'objet de notre étude dans le chapitre ci-dessous.

II. L'INTERVENTION DES FORCES ARMEES CONTROVERSEE DANS CERTAINS CAS

S'il est vrai que les forces armées sont le socle sur lequel se repose la paix et la stabilité, il n'en demeure pas moins vrai que leurs actions ne font pas toujours l'unanimité dans certains cas particuliers.

1. Les origines des interventions.

Les interventions des forces armées dans les processus électoraux sont souvent diversifiées et de différentes origines. À côté des cas les plus connus où une élection se déroule normalement, il peut y avoir aussi des cas de force majeure amenant le « bras armé » de l'état à intervenir pour « sauver » ce qui est encore à sauver. Quelques fois c'est la disparition brusque et inattendue du président de la république (Guinée-conakry), mais d'autres fois c'est une action populaire qui crée le désarroi (Burkina-faso). En tout état de cause, il semblerait

⁸ Camille Nkoa Atenga, Id., p. 58.

que l'esprit de défense, le sentiment de l'unité nationale, le sens de la cohésion, la conscience d'une identité nationale représentent autant de composantes indissociables et dont la dégénérescence peut être source de vulnérabilités. Sur ces valeurs, les armées d'Afrique noire francophone restent intransigeantes. Cependant, plusieurs voix se font entendre lorsque l'intervention des Forces Armées est de nature à inverser un ordre constitutionnel établi.

Le premier exemple sur lequel nous nous penchons est celui du Burkina-Faso où dans la foulée de l'insurrection populaire qui a contraint le président Blaise Compaoré à la démission le 31 Octobre 2014 il y a eu une intervention des forces armées dans le processus de transition. En guise de rappel, l'insurrection populaire était due au fait que monsieur Compaoré ait voulu modifier la constitution pour pouvoir briguer un nouveau mandat. Après sa démission, si l'on devait s'en tenir à la Constitution, le pouvoir revenait de facto au président de la Cour constitutionnelle qui devrait diriger le pays jusqu'aux prochaines élections dans les 90 jours. Au nom du respect de cette même Constitution, les forces armées garantes de la sûreté des institutions de l'état ne paraissent-elles les mieux indiquées pour assurer la Transition ? S'il est difficile de répondre à cette question le constat lui est évident : ce fut le Lieutenant-colonel Isaac Yacouba Zida qui s'est imposé comme nouvel homme fort du pays. Il fit dissoudre le Gouvernement et l'Assemblée nationale et une période de Transition de 12 mois fut fixée. Cette situation trouvera néanmoins une issue favorable avec la médiation de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union Africaine, médiation qui a abouti à la remise du pouvoir dans les mains des autorités civiles.

Mais la transition sera de nouveau perturbée avec la tentative de coup de force quelques mois plus tard du général Gilbert Diendéré. Il a fallu qu'une partie des forces armées du Faso se désolidarisent du général pour que sa tentative de putsch échoue. Si nul n'ignore le rôle prépondérant qu'a joué le général Gilbert Diendéré dans la lutte contre le terrorisme dans le sahel, sa tentative de coup de force n'a sûrement pas trop plus à l'opinion publique. Il sera d'ailleurs arrêté et inculpé pour atteinte à la sûreté de l'État. Ces différentes interventions des forces armées dans ce pays francophone d'Afrique de l'ouest a suscité de nombreuses interrogations et l'on est tenté de se demander si les militaires balançaient-ils là entre leurs rôles de « rédempteurs et de prédateurs » ? Les forces armées, ce « robuste socle sur lequel reposeraient la paix et la stabilité du pouvoir politique » pour emprunter les termes d'Anatole Ayissi de l'Institut des Nations Unies sur la recherche et le désarmement, peuvent-elles sur certains actes perdre du coup ce rôle ? Difficile à trouver une réponse univoque dans des pays

marqués par leur propre histoire où les forces armées demeurent quoiqu'il en soit les garants de la sauvegarde nationale.

Contrairement à l'insurrection populaire au Burkina Faso, la Guinée Conakry fut frappée par le décès du président Lansana Conté en décembre 2008. À la suite de ce décès que serait-il advenu si l'ordre constitutionnel avait été appliqué ? La transition aurait-elle été plus pacifique ? Voici encore des questions qui sont loin de trouver une réponse unique et appropriée. En effet, l'article 34 de la Constitution guinéenne stipule qu'en « cas de vacance de la fonction de Président de la République consécutive au décès ou à la démission du Président de la République ou à toute autres cause d'empêchement définitif, la suppléance est assurée par le Président de l'Assemblée Nationale ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un des vice-présidents de l'Assemblée Nationale, par ordre de préséance ». Il précise aussi que « la durée maximum de la suppléance est de soixante jours. Le scrutin pour l'élection du Président de la République a lieu, sauf cas de force majeure constaté par la Cour Suprême, trente-cinq jours au moins, et cinquante jours au plus après l'ouverture de la vacance ».

L'Armée nationale guinéenne avait-elle suffisamment de justificatif pour s'emparer du pouvoir en cette période de crise politique ? les forces armées étaient-elles les mieux indiquées pour la gestion de la transition ? C'est là autant de questions pour lesquelles les avis divergent. Nous avons certainement des souvenirs de la gestion qui a caractérisé la transition et les violences socio-politiques qui l'ont émaillée. L'on pourrait être tenté de se dire que cette situation relève d'un problème culturel où les raisons profondes peuvent se retrouver dans l'histoire de chaque peuple. Le capitaine Moussa Dadis Camara déclarait aux journalistes de Jeune Afrique le 25 Décembre 2008 que « Le risque d'un basculement dans la guerre ethnique les a contraints à agir pour enrayer la spirale du pire »⁹. Ce risque de basculement est-il un élément justificatif en soit du coup de force de la junte militaire ?

Jean-Pierre Bat dans son analyse faisait remarquer que, « au fond, le treillis de Dadis n'a peu à peu engagé que lui et ses partisans et non l'institution militaire dans sa totalité »¹⁰. Nous serons aussi tentés de penser comme Axel Augé que « l'ingérence politique des forces armées est appréhendée comme le résultat d'une intégration sociale introuvable liée à une

⁹ Tierno Monémbo « *Au coeur de la junte* », Jeune Afrique, 05 janvier 2009.

¹⁰ Jean-Pierre Bat (DR., chercheur affilié au CNRS), « *Rôle comparé de l'armée dans les processus politiques (Afrique francophone)* », n. d.

condition socioprofessionnelle dévalorisée »¹¹. Cependant, il y a lieu de se demander si les militaires peuvent user de la force pour revendiquer ce qu'ils estiment être des droits légitimes. Cette question est d'autant plus nécessaire dans une contexture démocratique où le pouvoir appartient au peuple qui le délègue à des citoyens à travers des élections libres et ouvertes à tous. L'on pourrait dans ce contexte s'interroger aussi sur la part de responsabilité que des partis politiques et la société civile. En effet, dès l'arrivée au pouvoir de Dadis Kamara, l'ensemble des partis politiques de Guinée ont pris acte sans exigence de contreparties ou de garanties politiques de la part de la junte. Tous ont déclaré vouloir « rencontrer le Comité militaire et faire des propositions pour la transition afin de préparer les élections ». La société civile qui s'était d'ailleurs distinguée en 2006 et en 2007 par ses mobilisations populaires aux côtés des grandes centrales syndicales a également pris acte du coup de force. Selon eux peut-être que ce coup est une opportunité permettant de rompre avec le passé.¹² N'est-ce pas là aussi une attitude de nature à encourager et légitimer les actes du capitaine président ? Nul ne saura en juger avec exactitude car l'histoire de chaque peuple marque à coup sûr sa façon de voir les choses.

2. Les conséquences de ces interventions.

Dans leurs missions au quotidien, le souci permanent des forces armées est sans nul doute de se rapprocher au maximum de la population, se mettre à son écoute et adapter leurs actions à ses besoins, ceci dans le respect des lois et règlements. Mais à l'analyse des interventions au Burkina Faso et en Guinée, il y a lieu de se rendre compte à l'évidence qu'elles ont causé un certain nombre de conséquences aux pays et sur les populations. On s'en souvient certainement comme si c'était hier de la répression sanglante qui a été menée à l'encontre des forces vives de la nation guinéenne qui s'étaient retrouvées au stade de Conakry le 28 septembre 2009 pour un meeting. Selon un rapport des Nations Unies publié le 4 décembre 2009, il y aurait eu entre « 157 à 211 morts et plus de 1200 personnes blessées dans l'enceinte du stade ».¹³ Quoique cette information reste à ce jour difficile à vérifier, l'on retiendra qu'il y a eu des morts, ce qui est appréhendé par de nombreux observateurs comme un aspect négatif de l'action de la junte au pouvoir. Au crédit de ces conséquences on peut

¹¹ Axel Augé, « *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara* », Les Champs de Mars n°28, octobre 2015, p. 10.

¹² Mike McGovern, Marie-Emmanuelle Pommerolle, *Politique africaine*, N° 107, Mars 2007

¹³ Rafael Jimenez, Human Rights Watch, ISBN 1-56432-585-7, États-Unis d'Amérique, Décembre 2009

mettre les différentes sanctions prises par les organisations internationales à l'encontre de la Guinée et certaines personnalités dirigeantes.

En guise d'exemple, il est à noter que le 28 octobre 2009, le Conseil de l'Union européenne arrête une position commune instituant un « embargo sur les armes et une interdiction de visa destinée à empêcher l'entrée sur le territoire de l'Union des membres de la junte au pouvoir et de personnes associées responsables de la violente répression du 28 septembre 2009 »¹⁴. Ces sanctions visaient notamment 42 personnes du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) parmi lesquels le Général Mamadouba Toto Camara, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et le Général Sékouba KONATÉ, Ministre de la Défense Nationale. De même, l'Union africaine a pris des sanctions à l'occasion de la réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) à Abuja le 29 octobre 2009. L'organisation continentale est allée même plus loin en demandant en plus de l'interdiction de visas, un gel des avoirs des membres du CNDD.¹⁵ La tentative d'assassinat du capitaine Moussa Dadis Camara orchestrée par son aide de camp le 3 décembre 2009 constitue également une conséquence de l'intervention des forces armées en Guinée. Du côté burkinabè, les conséquences sont aussi nombreuses que variées et l'on n'évoquera que l'incarcération du général Gilbert Diendéré et l'exil du Lieutenant-colonel Isaac Yacouba Zida.

III. LE ROLE DETERMINANT DES FORCES ARMEES DANS LES PROCESSUS ELECTORAUX ET LE RISQUE DE GUERRE CIVILE

1. La crise postélectorale dans une situation de désintégration nationale

Faute d'union nationale, les crises postélectorales peuvent conduire les forces armées d'un même pays à un affrontement direct entre elles. Dans ces situations particulières, l'armée n'est plus une institution nationale mais un cercle sécuritaire, fortement identitaire, et constitue *de facto* un clan politique indissociable de la destinée du président. La crise politique et sécuritaire ivoirienne de 2010-2011 en est une parfaite illustration. En effet, cette crise qui couvait depuis des décennies, connaîtra une toute autre dimension en 2010 à l'issue du second tour de la présidentielle qui a opposé le président sortant Laurent Gbagbo à son

¹⁴ <http://www.guineepresse.info>

¹⁵ *Rapport du conseil de paix et de sécurité de l'UA*, Addis Ababa, Ethiopia, 2 février 2010

rival Alassane Ouattara. L'élection présidentielle que tous les ivoiriens appelaient de leur vœu et que bon nombre d'africanistes avertis considéraient comme la clé de voûte du processus de sortie de crise, s'est révélée être la source de graves tensions. Le 3 décembre, le pays se retrouve avec deux présidents, le Conseil constitutionnel ayant proclamé la victoire de Gbagbo, et la commission électorale celle de Ouattara. L'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît la victoire de ce dernier. Mais devant le refus de Laurent Gbagbo de céder le pouvoir à son challenger Alassane Ouattara, donné vainqueur par la commission électorale indépendante ivoirienne, la crise s'aggrave. Les différentes initiatives diplomatiques, les nombreuses médiations sous régionales et les appels incessants de la communauté internationale pour une sortie pacifique de la crise n'ont pu trouver d'écho favorable auprès des différents protagonistes ivoiriens.

2. Les conditions ingérables de deux différentes armées nationales

Dans ces conditions, l'institution militaire, considérée comme un facteur des transitions politiques pouvait être appelée au rescousse s'il n'y avait pas deux armées restées chacune fidèle à un candidat : les forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) d'Alassane Ouattara et les forces de défense et de sécurité restées fidèles à Laurent Gbagbo éclatent dans le pays. Les affrontements entre les deux entités étaient alors devenus inévitables. Il appert donc que dans des situations où l'on retrouve différentes forces armées impliquées dans le processus électoral, la situation se complique et tourne souvent à l'affrontement. Ce cas école ivoirien restera certainement gravé dans les annales politiques et militaires et conforter l'idée selon laquelle il est fondamental de construire des forces armées nationales unies et disciplinées. Cela semble être la seule façon pour l'État de rester debout face au cyclone des vagues de protestations qu'il pourrait y avoir à l'issue des consultations électorales. Cela reste un enjeu prioritaire auquel font face les États d'Afrique noire francophone. Ces forces armées fortes et unies permettront d'ailleurs de répondre efficacement en cas de besoin aux nouveaux défis sécuritaires tels que Boko Haram.

De toute l'analyse faite, il y a lieu de se dire que les interventions des forces armées dans les processus électoraux en Afrique noire francophone sont variées et diversifiées. Pour s'en convaincre, nous chercherons à mieux comprendre quels éléments fondamentaux influencent les interventions de ces forces armées dans les processus électoraux. À première vue, il apparaît qu'elles reflètent la culture intrinsèque des forces armées de cette partie du globe qui mettent au-devant la sécurité et la stabilité des états. Ce qui paraît judicieux pour des jeunes

états encore à l'étape d'apprentissage des idéaux démocratiques. On pourrait y voir une volonté forte des forces armées à limiter leurs interventions aux nécessités de la sécurité et aux besoins de la population. Néanmoins, force est de constater que les débats contradictoires sont loin d'être clos sur l'opportunité d'intervention des forces armées dans les processus électoraux dans les pays d'Afrique noire francophone. S'il est vrai que certains analystes trouvent que cette intervention se fait au détriment certes des libertés individuelles, il n'en demeure pas moins vrai qu'entre liberté et stabilité le choix semble être porté sur le second.

Au demeurant, si l'issue des crises postélectorales est révélatrice de toute leur singularité, elle met aussi en lumière un certain nombre de points communs. Citons à partir de l'étude des cas guinéen et burkinabè, l'absence de référence à la Constitution comme cadre légal de la transition, la volonté d'imposer une transition militaro-civile. En 1965 le colonel Joseph Désiré Mobutu justifiait sa prise de pouvoir par les armes comme « un mal nécessaire, un acte correct, légitime, fondé et bienséant »¹⁶ Cette assertion peut-elle encore s'appliquer aujourd'hui dans des états qui ont résolument opté pour la voie des urnes comme mode de choix de leurs gouvernants ? En tout état de cause, l'intervention des forces armées dans les processus électoraux ne saurait se justifier que s'il s'inscrit dans un cadre légal défini par les institutions de l'État.

CONCLUSION

Les forces armées sont et demeurent le reflet de l'unité et de la cohésion nationales et les garantes de la stabilité des institutions républicaines. Elles doivent être attachées aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Cela ne va pas sans passer par un certain nombre de défis à relever. En effet, face aux défis majeurs des temps modernes, les pays d'Afrique noire francophone ont plus que jamais besoin de paix et de stabilité pour se lancer dans la voie du progrès. Toutes les analyses semblent dire que ceci passe par la vigilance permanente et l'unité nationale. Depuis le début des années 90, les pays d'Afrique noire francophone ont opté résolument pour l'érection de systèmes de démocratie pluraliste basés sur l'État de droit, avec à la clé l'élection comme la principale voie de sélection des concitoyens chargés de les représenter dans la gestion au quotidien des affaires de la cité.

¹⁶ Anatole Ayissi, « *Ordre militaire et désordre politique en Afrique* », in *Le Monde Diplomatique*, p. 20-21.

Point n'est besoin de rappeler que les élections libres et légitimes produisent des dirigeants légitimes, exigence fondamentale de la bonne gouvernance qui elle est source de développement.

Mais ce ferme engagement va avec son cortège de besoin d'un environnement paisible garantissant la conduite des processus électoraux. La question de la sécurité pendant la mise en œuvre des processus électoraux pose aux jeunes démocraties des problèmes de grande ampleur qui mérite une attention particulière. Notre étude nous a démontré que les pays d'Afrique noire francophone n'ont cessé de chercher des moyens de réduire les risques d'insécurité et de violences liés à l'organisation des élections. Et si on s'accorde à dire que la sécurité des processus électoraux est primordiale puisqu'elle crée un environnement paisible permettant aux citoyens de participer aux élections sans peur ni intimidation, on ne peut ignorer les organes chargés de cette mission. Traditionnellement, la mission de la sécurisation des processus électoraux est confiée aux forces de sécurité intérieure que sont la gendarmerie et la police. Toutefois, la contestation quasi systématique des résultats des élections par les perdants entraîne des violences qui parfois sont très difficiles à maîtriser et nécessitent l'intervention des forces armées. Rappelons une fois encore les événements de Port-Gentil en 2009 puis ceux de Libreville en 2016 qui ont nécessité l'intervention du « bras armé de l'État ». Camille Nkoa Atenga rappelait sans cesse que tout acte de vandalisme est le plus souvent un acte de violence et conduit à la désintégration économique et à la confusion politique. Il ne peut laisser indifférent le pouvoir politique et par voie de conséquence le « bras armé » de ce pouvoir, à savoir le soldat.¹⁷

Sans nul doute que dans la majeure partie des pays d'Afrique noire francophone, les forces armées font figure de point fort, de communauté disciplinée et soudée, seules capables de maintenir le tissu social en équilibre dans les situations les plus critiques. C'est à ce titre que le général Colin Powell déclara le 12 Mars 1992 à Lagos (Nigéria) que « l'armée doit être l'institution la plus digne de confiance de la nation ». Il paraît presque évident que dans des pays qui n'ont qu'une soixantaine d'années d'existence, la mise en place et la consolidation de la démocratie découlent de la présence de forces armées structurées, professionnelles respectant les valeurs républicaines et soumises aux autorités civiles. L'enjeu faut-il le souligner consiste à aider l'État à atteindre ses objectifs de développement national. En bref, les actions des forces armées s'inscrivent dans le cadre de la vision générale et sectorielle de

¹⁷ Camille Nkoa Atenga, « *Les armées africaines à l'heure de la démocratie* », EDICEF, Hachette, 1996, 191 p, p.105.

l'État. Mais c'est aussi le moment qui les débats contradictoires sur l'opportunité de l'intervention du « soldat » dans les processus électoraux dans les pays d'Afrique noire francophone. Si certains la trouvent nécessaire au vu de la tournure des événements qui risqueraient de mettre en péril l'État, d'autres estiment que l'usage de la force par les forces armées pendant les processus électoraux dans les pays susvisés se fait au mépris des libertés individuelles. Il paraît que les deux positions peuvent trouver leur justification si nous nous focalisons sur la culture fondamentale des forces armées des pays concernés.

En tout état de cause, c'est un enjeu à la fois politique et militaire que d'avoir des forces armées unies et professionnelles qui puissent assurer la sécurité et la stabilité en cas de crise politique. Ceci est un gage du maintien en équilibre du tissu social. Si la crise en Côte-d'Ivoire a tourné à un affrontement c'est assurément par défaut d'une armée nationale unie. Nous ne pourrions passer sous silence les énormes conséquences de cette crise. Selon Jean-Jacques Konadjé dans son article « Côte d'Ivoire post-conflit : les trois grands défis de la reconstruction », il y aurait eu plus de 3.000 personnes tuées et de plus d'un million de personnes déplacées au cours des affrontements.¹⁸ L'Ouest ivoirien est longtemps après en proie à de graves tensions ethniques et reste la région la plus instable du pays. Au nombre des conséquences de cette crise ivoirienne l'on pourrait retenir l'incarcération de Laurent Gbagbo et son « lieutenant » Charles Blé Goudé, le leader des jeunes patriotes au centre de détention de la Cour pénale internationale à La Haye. Il semble important aussi de noter entre autres la condamnation de l'ex-première dame Simone Gbagbo à 20 ans de prison par la justice ivoirienne pour son rôle majeur durant la crise post-électorale.

Du reste, plusieurs voix se sont levées pour dénoncer ce qu'ils appellent « ingérence » des forces armées dans le champ politique suite au décès du président Lansana Conté (Guinée Conakry) ou encore à la démission de Blaise Compaoré (Burkina Faso). Mais là encore les positions sont loin d'être unanimes. Le capitaine Dadis Camara qui s'était imposé comme homme fort du pays, pour justifier son action, déclara aux journalistes de Jeune Afrique le 25 Décembre 2008 que « Le risque d'un basculement dans la guerre ethnique les a contraints à

¹⁸ Jean-Jacques KONADJE, « Côte d'Ivoire post-conflit : les trois grands défis de la reconstruction », Revue géopolitique, 1^{er} Janvier 2012

agir pour enrayer la spirale du pire »¹⁹. La question est de savoir est ce qu'il pouvait avoir vraiment une guerre ethnique si à la mort de Conté la transition se déroulait comme le prévoyait la constitution. Aussi, pouvons-nous nous demander si le « risque » saurait en lui seul justifier l'action de la junte militaire guinéenne. L'utilisation de la violence par les forces armées pour revendiquer ce qu'ils estiment être des droits légitimes pourrait-il avoir droit de cité dans une contexture démocratique où le pouvoir appartient au peuple qui le délègue à des citoyens à travers des élections libres et transparentes ? Au Burkina-faso, dans la foulée de l'insurrection populaire qui a contraint le président Blaise Compaoré à la démission le 31 Octobre 2014, la transition a été perturbée notamment par l'intervention des forces armées. Les militaires balançaient-ils là entre leurs rôles de « rédempteurs et celui de prédateurs » ? Les forces armées, ce « robuste socle sur lequel reposeraient la paix et la stabilité du pouvoir politique » pour emprunter les termes d'Anatole AYISSI de l'Institut des Nations Unies sur la recherche et le désarmement, pouvaient-elles devenir du coup une source de désordre ? Même si ces questions sont à juste titre posées, il ne serait pas tout à fait judicieux de penser comme Axel Augé que « l'ingérence politique des forces armées est appréhendée comme le résultat d'une intégration sociale introuvable liée à une condition socioprofessionnelle dévalorisée »²⁰.

S'il est vrai qu'après une trentaine d'années de recours aux élections pour la désignation des gouvernants de ces différents pays des progrès notables ont été réalisés, il est tout aussi vrai que le chemin est encore long pour atteindre les pays de tradition démocratique. Il est néanmoins nécessaire de dépasser les idées préconçues selon lesquelles le pouvoir politique est un éternel objet de convoitise de l'armée. Le soldat de l'Afrique noire francophone est avant tout un vecteur de paix et de stabilité politique. C'est ce qui justifie que dans la plupart de ces pays les forces armées conservent leur estime vis-à-vis de la population qui trouve en elles des gages de paix et de tranquillité. Colin Powell, ancien chef d'état-major interarmées des États-Unis d'Amérique déclara aux enseignants de l'École militaire de Jaji (Nigéria) le 13 Mars 1992 que « le rôle de l'armée est de veiller à ce que le radeau de sauvetage de la

¹⁹ Tierno Monémbo, « Au coeur de la junte », Jeune Afrique, 05 janvier 2009.

²⁰ Axel Augé, Gnanguênon A. (dir.), « *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara* », Les Champs de Mars n°28, octobre 2015, p.10.

démocratie ne coule jamais », déclaration reprise par Camille Nkoa Atenga dans son livre intitulé « Les armées africaines à l'heure de la démocratie »²¹.

Les forces armées d'Afrique noire francophone doivent-elles toujours continuer par prendre une part active aux transitions démocratiques sous prétexte qu'elles sont les premières garantes d'une transition en ordre ? Et si tel devrait être le cas, que dire alors de la norme dans les pays de démocraties anciennes où les élections ne sont pas génératrices de conflits, pas plus qu'elles ne nécessitent d'implication particulière des forces armées ?

²¹ Camille Nkoa Atenga, *Ibid.*, p.58

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- ✓ Camille Nkoa Atenga, « *Les armées africaines à l'heure de la démocratie* », Paris, EDIEF, Hachette, 1996, 1vol. 191 p.
- ✓ Mathias Honkpe, Alioune Badara Gueye, « *Rôle des forces de sécurité dans le processus électoral en Afrique* », Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Régional, Abuja octobre 2010, 102 p.
- ✓ KMF /CNOE & NOVA STELLA en collaboration avec Ketakandriana Rafitoson, « *Qu'est-ce que la démocratie ?* », Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Bureau Régional, Antananarivo, Septembre 2008
- ✓ Axel Augé, Gnanguênon A. (dir.), « *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara* », Les Champs de Mars, n°28, octobre 201

2. Articles

- ✓ Philippe Leymarie, « *Les armées africaines entre prédation et rédemption* », in le monde diplomatique, 10 novembre 2014
- ✓ Sylvie Brunel, "*Cote d'Ivoire : du mirage au naufrage*", *Documentation photographique* n° 8048, La Documentation française 2005
- ✓ Philippe Bernard, « *Emeutes post-électorales au Gabon* », Journal Le monde, International, 7 Septembre 2009
- ✓ Tierno Monémbo, « *Au coeur de la junte* », Jeune Afrique, 05 janvier 2009
- ✓ Jean-Pierre Bat (DR., chercheur affilié au CNRS), « *Rôle comparé de l'armée dans les processus politiques (Afrique francophone)* », n. d.
- ✓ Mike McGovern, Marie-Emmanuelle Pommerolle, *Politique africaine*, N° 107, Mars 2007
- ✓ Rafael Jimenez, Human Rights Watch, ISBN 1-56432-585-7, États -Unis d'Amérique, Décembre 2009
- ✓ Jean-Jacques KONADJE, « *Côte d'Ivoire post-conflit : les trois grands défis de la reconstruction* », Revue géopolitique, 1^{er} Janvier 2012

3. Textes juridiques

- ✓ « *Acte Constitutif de l'Union Africaine 2001* »

- ✓ « *Résolution 1975 du conseil de sécurité de l'ONU* », 30 Mars 2011
- ✓ « *Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948* »
- ✓ *Rapport du conseil de paix et de sécurité de l'UA*, Addis Ababa, Ethiopia, 2 février 2010

4. Sites Web

- ✓ www.jeuneafrique.com/205854/politique/au-c-ur-de-la-junte/
- ✓ <http://www.jeuneafrique.com/144954/societe>
- ✓ www.africaunion.org
- ✓ <http://www.diploweb.com/Cote-d-Ivoire-post-conflit-les.htm>
- ✓ <http://www.guineepresse.info/>